Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241205-2024_DELIB_118-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
02/12/2024

DATE D'AFFICHAGE :
06/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 18
- Présents	: 16
- Absents	: 2
- Votants	: 16
- Pour	: 16
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

Promesse de bail Emphytéotique

Photovoltaïque au Sol

Commune de BRESLE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 décembre à 9 heures 30, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 16 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 2 membres.

Monsieur Didier FRANÇOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que la Commune de Bresle a souhaité étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la parcelle ZD9, longtemps exploitée comme décharge communale appartenant au domaine privé de la Commune de Bresle.

Dans ce cadre, Monsieur le Président précise que la Commune a chargé Territoire d'Energie Somme d'étudier la faisabilité de construire un parc solaire photovoltaïque. Territoire d'Energie Somme propose de développer un projet d'une puissance estimée à 300 kWc sur une surface de 0.54 ha qui permettrait de produire l'équivalent de la consommation d'environ 70 foyers.
Pour avancer sur le projet, il conviendrait de signer une promesse de bail emphytéotique sous conditions avec la Commune de Bresle sur 40 ans, prorogeable 10 ans, pour un loyer d'environ 1 500 euros annuel à compter de la mise en service de l'installation.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- approuve la promesse de bail emphytéotique entre la Commune de Bresle et TE 80 ;
- charge Monsieur le Président de signer la promesse de bail emphytéotique avec la Commune de Bresle,

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE